



Agence du revenu du Canada

Services
électroniques
pour les
particuliers



Pour vous servir encore mieux!

More Ways to Serve You!



Agence du revenu
du Canada

Canada Revenue
Agency

Renseignements généraux

Le site Web de l'Agence du revenu du Canada (ARC) a les réponses à vos questions! Dans notre site Web, les renseignements sont classés par sujets et par groupes de clients pour faciliter la recherche. Les innombrables renseignements qu'il contient, ses outils spécialisés et ses capacités de recherche améliorées en font une ressource très pratique que l'on peut consulter en direct 24 heures par jour, 7 jours par semaine. Visitez-le en tout temps à **www.arc.gc.ca**.

Formulaires

Vous trouverez dans notre site Web des versions électroniques de la plupart de nos formulaires, dont certains que vous pouvez remplir puis imprimer et d'autres que vous pouvez télécharger, imprimer et remplir à la main. Vous pouvez aussi commander nos formulaires et publications au moyen de notre bon de commande en ligne. Pour faciliter votre recherche, nos formulaires sont classés par sujets et par groupes de clients. Pour en savoir plus, visitez le **www.arc.gc.ca/formulaires**.

Services électroniques sécurisés

Profitez de notre gamme croissante de services électroniques sécurisés. Pour assurer la sécurité et la confidentialité de vos renseignements, l'ARC utilise des pare-feu et l'un des protocoles de chiffrement des plus sûrs en Amérique du Nord (d'un niveau de chiffrement identique à celui utilisé par les institutions financières nord-américaines).

Afin de contribuer à la sécurité de vos renseignements personnels, veuillez suivre les recommandations suivantes :

- gardez confidentiels tous les renseignements qui vous concernent afin que personne d'autre que vous ne puisse accéder à votre compte en ligne;
- effacez la mémoire cache de votre navigateur après chaque consultation de votre compte en ligne;
- ne nous transmettez jamais de renseignements confidentiels par courrier électronique.

Transmission de votre déclaration de revenus

Par Internet – IMPÔTNET

IMPÔTNET est notre mode de production des déclarations par voie électronique dont la popularité augmente le plus rapidement. Pour utiliser ce service, vous avez besoin d'un logiciel commercial de préparation des déclarations de revenus ou d'une application Web homologués pour IMPÔTNET. Pour en savoir plus, visitez le www.impotnet.gc.ca.

Par téléphone – IMPÔTEL

Si vous êtes admissible, et si votre déclaration est simple, vous pouvez nous transmettre votre déclaration de revenus de l'année courante au moyen d'un téléphone à clavier. Notre service IMPÔTEL est gratuit, et vous n'avez pas besoin d'un équipement spécial ni de compétences particulières pour l'utiliser. Pour des raisons de confidentialité et de sécurité, nous vous conseillons de ne pas transmettre votre déclaration au moyen d'un téléphone sans fil ou d'un téléphone cellulaire. Pour en savoir plus, visitez le www.arc.gc.ca/impotel.

Nous offrons aussi le **Service aux aînés** qui permet aux aînés admissibles de produire une déclaration au moyen d'un téléphone à clavier. C'est facile, gratuit, et vous n'avez qu'à vous identifier et à répondre à quelques questions par « oui » ou par « non ». Pour en savoir plus, visitez le www.arc.gc.ca/impotel ou composez le 1 800 959-7383.

Par l'intermédiaire d'un fournisseur de services électroniques – TED

Vous pouvez faire appel à un fournisseur autorisé de services de transmission électronique des déclarations, comme un professionnel de l'impôt, pour nous envoyer votre déclaration de revenus de l'année courante. Celui-ci nous la transmettra par voie électronique au moyen du service TED. Pour en savoir plus, visitez le www.arc.gc.ca/ted.

Remboursements et paiements

Dépôt direct

Au lieu d'attendre que votre remboursement d'impôt, votre prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) ou votre crédit pour la TPS/TVH vous parviennent par la poste, vous pouvez profiter du service de dépôt direct. Pour en faire la demande, remplissez la section « Dépôt direct », à la dernière page de votre déclaration de revenus ou remplissez le formulaire T1-DD(1), *Demande de dépôt direct – Particuliers*, et envoyez-le à l'un des centres fiscaux dont l'adresse figure sur le formulaire. Pour en savoir plus, visitez le **www.arc.gc.ca/dd-part**.

Services bancaires électroniques

De nombreuses institutions financières offrent maintenant des services bancaires par téléphone et par Internet qui vous permettent de nous envoyer vos paiements par voie électronique. Vous trouverez une liste des services électroniques offerts par certaines institutions financières ainsi que des liens vers leurs sites Web à **www.arc.gc.ca/paiementselectroniques**.

Gestion en ligne de votre impôt (Mon dossier)

Mon dossier est un service en ligne sécurisé qui vous permet de gérer vos renseignements fiscaux personnels, au moment et à l'endroit qui vous conviennent. Avec Mon dossier, vous obtenez rapidement les renseignements dont vous avez besoin sur votre déclaration de revenus, votre remboursement d'impôt, votre solde dû, votre plafond de cotisation à un régime enregistré d'épargne retraite, vos acomptes provisionnels, vos versements de la prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) ou du crédit pour la TPS/TVH et bien d'autres informations. Mon dossier vous permet aussi de modifier votre déclaration, de faire un changement d'adresse ou d'enregistrer un avis de différend officiel.

Pour avoir accès à Mon dossier, vous devez d'abord demander un ID utilisateur et un mot de passe, puis entrer le code d'activation de l'ARC qui vous sera envoyé par la poste. Pour en savoir plus sur le processus d'enregistrement de Mon dossier visitez le www.arc.gc.ca/mondossier.

Mon dossier ne cesse d'élargir la gamme de ses services. Consultez-le souvent pour vous tenir au courant des nouveautés!

Calculateur en direct des prestations pour enfants et familles

Le calculateur en direct des prestations pour enfants et familles vous permet d'estimer le montant de la prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) et du crédit pour la TPS/TVH (et de toute prestation provinciale ou territoriale connexe) auquel vous avez droit. Vous n'avez qu'à indiquer votre état civil, votre revenu familial net, votre province ou territoire de résidence ainsi que le nombre et l'âge de vos enfants. Pour en savoir plus, visitez le www.arc.gc.ca/prestations-calculateur.

Liste en direct des organismes de bienfaisance canadiens enregistrés

Vous trouverez facilement des renseignements sur les organismes de bienfaisance dans notre site Web. Grâce à notre liste en direct, vous pouvez vérifier si un organisme est un organisme de bienfaisance enregistré auprès de l'ARC. Selon la *Loi de l'impôt sur le revenu*, seul un organisme de bienfaisance enregistré peut émettre à un donateur un reçu aux fins de l'impôt, contre un don d'argent ou de biens. Pour en savoir plus, visitez le www.arc.gc.ca/bienfaisance.